

# Inciter les étudiants à davantage de mobilité

Séminaires universitaires à thème

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) accorde, sous certaines conditions, des aides aux rencontres d'étudiants à composante scientifique permettant d'amorcer ou de renforcer la coopération franco-allemande entre établissements d'enseignement supérieur, de favoriser la mobilité des étudiants, d'élargir leurs connaissances linguistiques et interculturelles en vue de la réalisation de stages, de séjours d'études et/ou de recherches en Allemagne.

*« Je pense avoir compris le concept de la Bildung et ses différences avec l'éducation française. Les trois mots-clés de la Bildung sont pour moi : autonomie – temps – diversité. »*

Laura, IUFM de Paris – professeur stagiaire à la Fläming-Grundschule, Berlin

*« Das Hospitieren der Unterrichtsstunden bot mir vielfältige Augenblicke um neue Unterrichts- und Arbeitsmethoden, Herangehensweisen, Umsetzungsbeispiele, Klassenmanagement, Lehrwerke und Kinderliteratur, etc. kennenzulernen. Dank dieser Erfahrungen erhielt ich gewinnbringende Ideen und Anregungen, die ich gerne im eigenständigen Unterricht umsetzen möchte. »*

Catharina, Staatliches Seminar für Didaktik und Lehrerbildung Freudenstadt – stage à l'École élémentaire Saint-Maur, Paris

## Public concerné

Étudiants de toutes les disciplines de moins de 30 ans

## Modalités de subventionnement

Peuvent être subventionnés

> des séminaires autour d'une thématique scientifique privilégiant les approches comparatives et pluridisciplinaires, des ateliers, des universités d'été, etc. organisés à l'initiative des enseignants sous couvert d'un établissement d'enseignement supérieur. Ils sont conçus et réalisés en commun avec l'établissement partenaire et s'inscrivent dans la durée et la réciprocité,

- > des rencontres, des séminaires, des projets communs (journal étudiant, junior-entreprises, etc.) organisés à l'initiative de collectifs et d'associations d'étudiants et de jeunes chercheurs,
- > des séminaires trinationaux auxquels participent les étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur de France, d'Allemagne, ainsi que ceux d'un établissement d'enseignement supérieur d'un pays tiers, plus particulièrement d'un pays du centre et de l'est de l'Europe, ou du pourtour méditerranéen.

Sont prioritaires

- > les établissements d'enseignement supérieur présentant pour la première fois une demande,
- > les établissements d'enseignement supérieur organisant une rencontre avec un établissement d'enseignement supérieur situé dans les nouveaux Länder (Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe) où l'OFAJ souhaite intensifier les échanges franco-allemands,
- > les programmes susceptibles d'être validés dans la formation (crédits ECTS).

La demande de subvention doit impérativement indiquer la rencontre prévue en retour dans l'autre pays.

L'OFAJ peut subventionner les rencontres allant de quatre à 21 jours maximum.

Les jours d'arrivée et de départ sur le lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

## Aide de l'OFAJ

Si la rencontre répond à ces critères, l'OFAJ peut accorder une subvention pour

- > **les frais de voyage** (voir Directives OFAJ)  
Pour les rencontres trinationales se déroulant, en France ou en Allemagne : les étudiants de France et d'Allemagne reçoivent le même forfait que pour une rencontre franco-allemande, les étudiants du pays tiers sont subventionnés à partir de l'académie/du Land correspondant à la frontière d'entrée en France ou en Allemagne.

dans le pays tiers :

les étudiants peuvent être pris en charge sur la base du tarif d'un billet de chemin de fer 2e classe ou d'avion low-cost, sous réserve d'utilisation de toutes les possibilités de réduction, et recevoir au maximum 322 € par participant.

- > **les frais de séjour** : 15 € maximum par jour et par participant pour un groupe de 25 étudiants maximum, hors accompagnateurs. L'OFAJ prend en charge un accompagnateur de plus de 30 ans pour cinq étudiants (donc cinq accompagnateurs pour un groupe de 22 étudiants).

Pour les rencontres dans la localité de l'établissement d'accueil, le groupe d'étudiants se déplaçant est subventionné : 25 participants maximum, hors accompagnateurs.

Pour les rencontres en tiers-lieu, le nombre maximal de participants subventionnés est fixé à 25 pour chaque groupe – venant de France et d'Allemagne.

Pour les rencontres trinationales, les frais de séjour de l'ensemble du groupe venant du pays tiers sont en général pris en charge par l'établissement du pays d'accueil.

- > **les réunions de préparation et d'évaluation**

Les frais de voyage sont pris en charge sur la base du double taux de la grille forfaitaire de remboursement des frais de voyage ; pour les frais de séjour, une indemnité journalière maximum d'un montant de 30 € pour une durée de trois jours et trois participants maximum par pays peut être accordée.

Pour les rencontres trinationales, le nombre de participants est limité à neuf, soit trois par pays.

- > **les frais de programme** (intervenants, interprètes, déplacements, etc.) de 250 € maximum par journée, pour dix jours maximum pour des projets réunissant plus de 15 participants subventionnés hors accompagnateurs,

- > **l'animation linguistique** (150 € maximum par journée pour dix jours maximum) si

- le groupe compte plus de 15 participants hors accompagnateurs
- la méthode linguistique retenue est connue de l'OFAJ
- les animateurs sont qualifiés
- le temps consacré à l'animation linguistique est d'une heure par jour au minimum

#### Modalités de candidature

Les demandes doivent être déposées impérativement trois mois avant le début de la rencontre. Aucune subvention n'est attribuée a posteriori.

L'établissement qui accueille le groupe dépose la demande de subvention auprès de l'OFAJ. Pour les rencontres se déroulant en France, l'établissement français dépose la demande, et inversement pour les rencontres se déroulant en Allemagne. Pour les rencontres qui se déroulent dans un pays tiers, l'établissement français ou allemand (après concertation de ces derniers) dépose la demande.

#### Plus d'informations

Directives OFAJ :  
[www.ofaj.org/directives](http://www.ofaj.org/directives)

Animation linguistique :  
[www.ofaj.org/animationlinguistique](http://www.ofaj.org/animationlinguistique)

Formulaire OFAJ de demande de subvention :  
[www.ofaj.org/formulaires](http://www.ofaj.org/formulaires)

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)  
Formation professionnelle et Echanges universitaires  
51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris  
Tél. : + 33 1 40 78 18 28  
[morin@ofaj.org](mailto:morin@ofaj.org)  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)